

Droit des crimes internationaux

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 33.0
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique

Présentation

Le caractère international des crimes internationaux (notamment les actes de torture, génocide, crime contre l'humanité et crime de guerre) appelle une réaction au niveau national par la loi et les juridictions répressives internes (= droit pénal international) et au niveau international par les sources et les juridictions internationales (= droit international pénal). Le présent cours porte sur ces deux aspects, permettant d'aborder à la fois la définition des crimes et les modalités de leur répression.